

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identificateur du produit

Forme : Substance
N° CE : 931-328-0
N° CAS : 7440-44-0
N° d'enregistrement REACH : 01-2119488894-16-XXXX
Code produit : SDS02
Formule : C
Synonymes : charbon / Charbon, activé
N° BIG : 11257

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : usage professionnel, usage industriel
Usage industriel/professionnel spéc. : industriel
Usage professionnel uniquement
Utilisation de la substance/du mélange : traitement de l'eau
Absorbant
Traitement des eaux usées

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Bowman Stor Ltd.
Unit 25 Maybrook Ind. Est.
Maybrook Road
Brownhills
Walsall
West Midlands
WS8 7DG Royaume-Uni

Tél: +44 (0)1543 379212
Fax: +44 (0)1543 379213
E-mail: info@bowmanstor.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisation/Société	Adresse	Numéro d'urgence
IRLANDE (RÉPUBLIQUE D')	National Poisons Information Centre Beaumont Hospital	Beaumont Hospital Beaumont Road 9 Dublin	: +353 1 8379964
ROYAUME-UNI	National Poisons Information Service (NHS Direct)	http://www.npis.org	111 (Angleterre et Pays de Galles uniquement) ou 112 (UE) ou 08454 24 24 24 (Écosse)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon la Directive 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Avertissement - le charbon actif humide absorbe l'oxygène de l'air et présente de graves dangers pour les personnels présents dans des cuves ou des espaces clos ou confinés contenant du charbon actif.

Avant de pénétrer dans ce type d'endroit, suivre les procédures d'échantillonnage et de travail pour les niveaux d'oxygène faibles. Le contact avec les poussières en suspension dans l'air peut être légèrement irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

Respecter toutes les réglementations locales et nationales.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucun étiquetage applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom : charbon actif – squelette haute densité
 N° CAS : 7440-44-0
 N° CE : 931-328-0

Nom	Identificateur du produit	%	Classification selon la Directive 67/548/CEE
charbon actif – squelette haute densité	(N° CAS) 7440-44-0 (N° CE) 931-328-0 (N° REACH) 01-2119488894-16-XXXX	100	non classé

Nom	Identificateur du produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
charbon actif – squelette haute densité	(N° CAS) 7440-44-0 (N° CE) 931-328-0 (N° REACH) 01-2119488894-16-XXXX	100	non classé

Pour le texte complet des déclarations R et H, voir Section 16

3.2. Mélange

Non applicable

SECTION 4 : Description des premiers soins

4.1. des premiers soins

Premiers soins généraux : consulter un médecin en cas de malaise. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

En cas d'inhalation : transporter la victime à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin/service médical en cas de problèmes respiratoires. Transporter la victime à l'air frais. Laisser la victime se reposer.

En cas de contact avec la peau : rincer avec de l'eau. Utiliser du savon le cas échéant. Emmener la victime consulter un médecin si les irritations persistent. Retirer les vêtements contaminés et laver la peau exposée avec un savon doux et de l'eau, puis rincer à l'eau tiède.

En cas de contact avec les yeux : rincer à l'eau. Ne pas utiliser d'agents neutralisants. Emmener la victime chez un ophtalmologue si l'irritation persiste. Rincer immédiatement à grande eau. Consulter un médecin si la douleur, le clignement des yeux ou la rougeur persistent.

En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau. Appeler le centre d'information antipoison. Consulter un médecin/service médical en cas de malaise. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux d'urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/blessures : ne devrait pas présenter un risque important dans les conditions d'utilisation normale prévues.

Symptômes/blessures en cas d'inhalation : EN CAS D'INHALATION DE POUSSIÈRE : irritation des muqueuses nasales. Toux.

Symptômes/blessures en cas de contact avec la peau : pas de données disponibles

Symptômes/blessures en cas de contact avec les yeux : légère irritation.

Symptômes/blessures en cas d'ingestion : pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau. Pulvérisation d'eau. Mousse polyvalente. Poudre ABC. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Sable.

Moyens d'extinction inadaptés : aucun moyen d'extinction inadapté connu. Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2. Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : RISQUE D'INCENDIE DIRECT : l'échauffement spontané accroît le risque d'incendie. RISQUE D'INCENDIE INDIRECT : l'échauffement accroît le risque d'incendie. Réactions impliquant un risque d'incendie : voir « Danger de réactivité ».
- Réactivité : en cas de combustion : formation de CO et de CO₂.

5.3. Conseils pour les pompiers

- Mesures de précautions contre l'incendie : exposition au feu/à la chaleur : se tenir contre le vent. Exposition au feu/à la chaleur : demander au voisinage de fermer portes et fenêtres.
- Instructions de lutte contre l'incendie : refroidir les réservoirs/fûts par pulvérisation d'eau/les mettre à l'abri. Refroidir les récipients exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Procéder avec soin en cas d'incendie chimique. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans l'environnement.
- Précautions spéciales pour les pompiers : exposition à la chaleur/au feu : appareil à air comprimé/oxygène. Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : gants. Vêtements de protection. Production de nuages de poussière : appareil à air comprimé/oxygène. Voir section « Manipulation » pour le choix des vêtements de protection.
- Procédures d'urgence : marquer la zone de danger. Empêcher la formation de nuages de poussière. Pas de flammes nues. Effectuer des contrôles de température spécifiques. Laver les vêtements contaminés. Évacuer le personnel inutile.
- Mesures en cas de dégagement de poussière : en cas de production de poussière : se tenir contre le vent. Production de poussière : demander au voisinage de fermer portes et fenêtres. En cas de production de poussière : arrêter les moteurs et ne pas fumer. En cas de production de poussière : pas de flammes nues ni d'étincelles. Poussière : appareils/équipements d'éclairage anti-étincelles et antidéflagrants.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : équiper l'équipe de nettoyage avec une protection adéquate.
- Procédures d'urgence : ventiler la zone.

6.2. Précautions relatives à l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts. Éviter la pénétration du produit dans les égouts et les eaux du réseau public. Informer les autorités si la substance pénètre dans les égouts ou les eaux du réseau public.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour le confinement : contenir la substance déversée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite et couper l'alimentation. Endiguer les substances solides répandues. Rabattre/diluer le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Forme pulvérulente : ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage des substances répandues.
- Méthodes de nettoyage : arrêter le nuage de poussière en le recouvrant de sable/terre. Ramasser les solides répandus à la pelle dans des récipients fermés. Forme pulvérulente : ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage des substances répandues. Ramasser soigneusement les substances répandues/résidus. Nettoyer les surfaces contaminées abondamment à l'eau. Apporter les substances répandues au fabricant/aux autorités compétentes. Laver les vêtements et l'équipement après toute manipulation. À terre, balayer ou pelleter dans des récipients appropriés. Minimiser la production de poussière. Stocker à l'écart des autres matériaux.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : précautions à prendre pour une manipulation sans danger : se conformer aux exigences légales. Nettoyer les vêtements contaminés. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant utilisation. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Forme pulvérulente : ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage des substances déversées. Éviter de soulever la poussière. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. État finement divisé : appareils anti-étincelles et antidéflagrants. État finement divisé : tenir à l'écart des sources d'inflammation/étincelles. Respecter des normes d'hygiène strictes. Conserver le récipient bien fermé. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Effectuer les opérations à l'air libre/sous aspiration/ventilation locale ou avec une protection respiratoire. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Assurer une bonne ventilation dans la zone de traitement pour éviter la formation de vapeur.

Charbon actif SILEXA

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) et au règlement modifié (UE) N° 2015/830
 Date de publication: 13/08/2015 Date de révision: 14/08/2015

Version: 1.2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: conserver le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de la lumière directe du soleil, de la chaleur et des sources d'inflammation.
Produits incompatibles	: bases fortes. Acides forts.
Matériaux incompatibles	: sources d'inflammation.
Sources de chaleur et d'inflammation	: CONSERVER LA SUBSTANCE A L'ÉCART DE : sources de chaleur. Sources d'inflammation.
Interdictions de stockage en commun	: CONSERVER LA SUBSTANCE A L'ÉCART DE : matériaux combustibles. Agents oxydants.
Lieu de stockage	: conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Entrepôt anti-incendie. Stocker à température ambiante. Se conformer aux exigences légales.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Charbon actif SILEXA (7440-44-0)		
Autriche	MAK (mg/m ³)	5 mg/m ³
Autriche	MAK Valeur limite court terme (mg/m ³)	10 mg/m ³
Belgique	Valeur limite (mg/m ³)	2 mg/m ³ (Graphite (excepté fibres) (fraction alvéolaire) ; Belgique ; limite d'exposition moyenne pondérée 8 h)
France	VME (mg/m ³)	2 mg/m ³ (Graphite, fraction alvéolaire ; France ; limite d'exposition moyenne pondérée 8 h ; VL : valeur non réglementaire indicative)
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³ (Graphite (toutes formes, sauf fibres) ; USA ; limite d'exposition moyenne pondérée 8 h ; TLV – valeur adoptée ; fraction alvéolaire)
Royaume-Uni	WEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ poussière alvéolaire graphite ; Royaume-Uni ; limite d'exposition moyenne pondérée 8 h ; limite d'exposition en milieu de travail (EH40/2005) ; poussière alvéolaire graphite ; 4 mg/m ³ ; Royaume-Uni ; limite d'exposition moyenne pondérée 8 h ; limite d'exposition en milieu de travail (EH40/2005)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: assurer une ventilation générale et par aspiration locale adéquate.
Équipement de protection individuelle	: en cas de production de poussière : lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection.



Vêtements de protection - sélection du matériau	: OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE : butyle. PVC.
Protection des mains	: gants. Porter des gants de protection.
Protection oculaire	: lunettes de sécurité. En cas de production de poussière : lunettes de protection. Lunettes chimiques ou de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: vêtements de protection.
Protection des voies respiratoires	: le port d'un équipement de protection respiratoire est recommandé en cas de risque d'inhalation pendant l'utilisation.
Informations supplémentaires	: ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre. Solide.
Masse moléculaire	: 12,01 g/mol
Couleur	: Noir
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible

Charbon actif SILEXA

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) et au règlement modifié (UE) N° 2015/830

Date de publication: 13/08/2015 Date de révision: 14/08/2015

Version: 1.2

pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 4200 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: > 300 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Insoluble dans l'eau. La substance coule dans l'eau.
Log Pow	: 0,78 (valeur estimée)
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: ≥ 60 vol %

9.2. Autres informations

Point de sublimation	: > 3652 °C
Teneur en COV	: Non applicable

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas de combustion : formation de CO et de CO₂.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toutes les sources d'inflammation. Éviter la formation de poussière.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Charbon actif SILEXA (7440-44-0)	
LD50 rat (par voie orale)	> 2000 mg/kg
LC50 rat (par inhalation) (mg/l)	> 64,4 mg/l 1H LC50

Corrosion/irritation cutanée	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Charbon actif SILEXA

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) et au règlement modifié (UE) N° 2015/830

Date de publication: 13/08/2015 Date de révision: 14/08/2015

Version: 1.2

Cancérogénicité	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	: Non classé Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Groupe IARC	: 3

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie – air	: non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (règlement (CE) N° 1005/2009). TA-Luft Klasse 5.2.1.
Écologie - eau	: non considéré comme un polluant aquatique (eau de surface). Non nocif pour les organismes aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Charbon actif SILEXA (7440-44-0)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité : non applicable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Non applicable
Demande chimique en oxygène (DCO)	Non applicable
DThO	Non applicable

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Charbon actif SILEXA (7440-44-0)	
Log Pow	0,78 (valeur estimée)
Potentiel bioaccumulatif	Non bioaccumulatif

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: les déchets doivent être éliminés conformément à la directive sur les déchets 2008/98/CE ainsi que les autres réglementations locales et nationales.
Indications complémentaires	: LWCA (Pays-Bas) : KGA catégorie 06. Peut être considéré comme déchet non dangereux conformément à la directive 2008/98/CE.
Écologie – déchets	: éviter le rejet dans l'environnement.
Code du catalogue européen des déchets (CED)	: 15 02 03 - absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Pas de marchandises dangereuses au sens des réglementations de transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Le charbon actif SILEXA n'est pas sur la liste Candidate REACH

Le charbon actif SILEXA n'est pas sur la liste de l'annexe XIV REACH

Teneur en COV : non applicable

15.1.2. Réglementations nationales

Classe de risque pour l'eau (WGK) : pas de risque pour l'eau

Remarque WGK : non considéré comme polluant aquatique selon la directive allemande sur les matières dangereuses (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Annexe 1)

Classe de stockage (LGK) : LGK 4.2 - Substances pyrophoriques ou auto-échauffantes

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Sources de donnée : RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006.

Autres informations : aucune

FDS EU_NSC

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.